

Les membres suivants, Fabrice Appels (HAI), Claude Germy (LGE) représenté par Michel Halin, Paul Groos (LUX), Gérard Trausch (NAM), Yves Van Wallendael (BBW) et Jean-Pierre Delchef (président CDA) sont conviés à la réunion de la Commission Législative pour débattre des points suivants.

José Nivarlet et Michel Collard (membres du CDA) sont présents en tant que membres invités.

A. Points abordés d'une méthode de travail

A 1. Après un tour de table, les membres de la Commission Législative mettent au point une méthode pour rendre le travail de la CL le plus efficace. La CL s'accorde pour suivre strictement l'agenda transmis. L'ensemble des groupements ainsi que le CDA se conforment pour transmettre, les documents et avis demandés, dans les délais définis dans l'agenda approuvé. Il ne sera pas tenu compte des documents rendus en retard.

A 2. HAI - PJ3 : Un membre d'un Conseil Judiciaire de l'AWBB peut-il officier en tant qu'officiel de table en Euromillions League ?

INTERDICTION DE CUMUL

Les membres des organes judiciaires ne peuvent être membres ni d'un Comité régional ou provincial, ni d'une Commission ni d'un Département, ni d'une Délégation provinciale de Parlementaires, sauf quand il s'agit d'un membre d'une Commission Play-offs.

Ils peuvent exercer certaines fonctions officielles lors des rencontres de jeunes régionales et provinciales sous l'égide de l'AWBB, à savoir les fonctions de marqueur, de chronométreur et chronométrateur de 24 secondes.

Il y a en outre une incompatibilité totale entre les fonctions dans les différents organes judiciaires.

La CL confirme que cette candidature est conforme aux statuts de l'AWBB étant donné qu'officier en Euromillions League comme officiel de table correspond à officier dans une autre fédération et non en AWBB.

B. Réflexions du CDA

B 1. Refonte des indemnités de formations des jeunes (présentation par Michel Collard)

Sur la base des informations reçues, la CL émet les propositions suivantes pour avis des groupes parlementaires.

Distribution complète du montant intégral des licences collectives avec ...

a) suppression des indemnités annuelles forfaitaires par équipes de jeunes.

b) maintien partiel de l'indemnité forfaitaire par équipes de jeunes avec compensation par une contribution annuelle des clubs acceptants au profit des clubs formateurs.

B 2. Présentation des échanges avec Basket Vlaanderen sur le même sujet (infos données par JP Delchef)

À la suite d'une réunion avec Basket Vlaanderen, celle-ci a confirmé son souhait d'avoir un système commun en matière d'indemnités de formation AWBB-BVL qui aurait l'avantage de résoudre, enfin, la question des transferts AWBB -BVL qui pour l'heure ne génère aucun retour en matière de formation.

En outre, les transferts internationaux ne générant aucune indemnité seraient pris en considération aux mêmes conditions que les joueurs belges (10 matches) en étant ajoutés au dénominateur des montants des licences collectives.

Par ailleurs, sous la pression des clubs (clubs PBL), une harmonisation des montants de la licence collective serait également souhaitable.

Résumé de la réunion

1. Souhait de trouver une solution pour les transferts AWBB-BVL

2. Ajouts des joueurs internationaux évoluant à l'étranger dans le cadre des indemnités de formation

3. Rapprochement des montants de la licence collective AWBB BVL en trois temps

B 3. Présentation des constats du CDA sur le rôle et la fonction des différents organes de l'AWBB

Par suite de l'évaluation de la gestion des assemblées provinciales par le CDA, celui-ci s'est ému de l'invitation de certains comités provinciaux au président de la commission législative. Non seulement, celle-ci a mis à mal le rôle des membres des groupements parlementaires des provinces concernées mais elle a aussi posé la question de la légitimité de l'intervention.

D'une manière générale, comme annoncé lors de l'assemblée générale du 20 juin 2020, il conviendra que le rôle de tous les organes fédéraux fasse l'objet d'une attention particulière dans le respect des dispositions statutaires avec comme objectif un meilleur fonctionnement.

B 4. Augmentation de l'indemnité kilométrique des bénévoles et position du CDA

À la suite du courrier adressé aux présidents des groupes parlementaires (trois propositions), le CDA propose le maintien des 0,25 € jusqu'au 31 décembre et augmentation à 0,30 € à partir du 1^{er} janvier 2021 pour les bénévoles ; l'indemnité de déplacements des arbitres passe immédiatement de 0,25 € à 0,30 €. Les groupes parlementaires sont invités à donner leur avis.

C. Divers / Agenda

C 1. Covid : Le CDA prépare les diverses règles qui s'appliqueront aux championnats (conséquences des forfaits, montées et descentes, ...) en fonction de l'évolution du virus. Ces règles seront communiquées avant la reprise des compétitions

C 2. Prochaine réunion le mercredi 09/09/2020 : Premiers avis des groupements et du CDA

C 3. Agenda

Mercredi 07/10/2020 :

- Préparation de l'ordre du jour de l'AG du 21/11/2020 car publication dans la « news » du 06/11/2020

Mercredi 18/11/2020 : Législative (avant l'AG du 21/11/2020)

Samedi 21/11/2020 : Assemblée Générale (1) à Jambes

Réunion clôturée à 19h30

Président : Fabrice APPELS – Secrétaire : Paul GROOS